

Par e-mail: sarah.bochud@efv.admin.ch

Berne, 28 mars 2023

Consultation : Modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF), Financement durable des CFF

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Remarques générales

Les propositions présentement soumises ont pour but de stabiliser de façon durable la situation financière des CFF. Pour ce faire, plusieurs modifications de la loi sur les Chemins de fers fédéraux (LCFF) et de la loi relative à une redevance sur le trafic poids lourds (RPLP) sont proposées. Ces modifications concernent tout d'abord les modalités des prêts octroyés aux CFF. Dans la situation qui prévaut actuellement, ils conduisent à un endettement de la Confédération complètement en dehors du mécanisme du frein à l'endettement. Face à cette situation, il est proposé, qu'à partir d'un certain niveau de prêts, le financement se fasse via des prêts budgétaires de la Confédération. Secondement, afin de mettre en œuvre de la motion 22.3008 « Soutenir l'exécution des investissements des CFF et une vision à long terme en période de Covid-19 », il est prévu d'allouer un apport en capital unique calculé selon les pertes subies dans le trafic de grandes lignes entre 2020-22 pour réduire l'endettement net des CFF. Ce montant s'élèvera à 1,23 milliards de francs au maximum. Finalement, dans la perspective des pertes qui seront engendrées par la réduction du prix du sillon, la RPLP sera adaptée afin d'assurer les liquidités du fonds d'infrastructures ferroviaires (FIF). La part que touche la Confédération grâce à cette redevance sera versée en intégralité au FIF, tant que le fonds n'a pas des réserves qui atteignent un niveau suffisant, soit un montant d'au minimum 300 millions de francs.

Le Centre soutient un financement durable des CFF

L'endettement net porteur d'intérêts des CFF ne cesse de croître et atteint désormais 11,1 milliards de francs. Ceci s'explique en grande partie par des dépenses d'investissement importantes. La situation extraordinaire imposée par la pandémie de Covid-19 a aggravé la situation. Les épisodes de confinement et le télétravail généralisé ont conduit à une réduction de l'utilisation des transports publics en particulier dans le trafic de grandes lignes, entraînant des pertes élevées. Conscient des difficultés engendrées, le Centre comprend le besoin d'octroyer un apport en capital unique. La situation difficile et inédite imposée par la pandémie ne doit pas prêter le développement de l'infrastructure de notre pays. Notre parti s'engage pour des transports publics attractifs. Cependant, nous souhaitons souligner qu'un tel octroi dans le contexte financier délicat dans lequel notre pays se trouve n'est de loin pas anodin. C'est pourquoi nous attendons un emploi particulièrement responsable de ces ressources et des résultats tangibles qui satisfassent toutes les régions de notre pays.

En parallèle à l'évolution préoccupante de la dette des CFF, les prêts accordés à ces derniers par la Confédération augmentent toujours plus. Ils s'élevaient fin 2021 à 6 milliards de francs, financés entièrement hors du champ d'application du frein à l'endettement. Le Centre estime que la proposition d'établir une limite au-delà de laquelle les prêts octroyés prendront la forme de prêts budgétaires de la Confédération va dans la bonne direction en vue d'une gestion plus contrôlée de l'endettement. Ainsi, le financement des CFF se fera

en partie dans le respect du frein à l'endettement et le parlement aura la possibilité de se prononcer sur ces dépenses. Par ailleurs, notre parti tient également à exprimer sa préoccupation face à un endettement qui ne cesse de croître et appelle de ses vœux des mesures complémentaires afin d'assurer un financement des CFF le plus sain possible.

Finalement, le Centre s'exprime en faveur des adaptations relatives au FIF afin de garantir ses liquidités et réserves. La réduction du prix des sillons entraînera des pertes de recettes que le FIF devra couvrir. Il est absolument primordial aux yeux du Centre d'assurer que les moyens à disposition soient malgré tout garantis. Car ce fonds est l'élément crucial pour garantir le bon fonctionnement de l'ensemble du système des transports publics, à savoir le financement de l'entretien et de la maintenance des infrastructures ainsi que de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse